



RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE

POLE DE PROXIMITE ET DE COHESION SOCIALE_PPCS / DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA
TRANQUILLITE PUBLIQUE_DSTP / SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Lieu de travail : Police municipale - 1 Blvd Cosmao Dumanoir

Cadre statutaire	Cotation RIFSEEP	Temps de travail
<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : A / B - Filière : Police municipale - Cadre d'emplois : Directeurs / Chefs de service de police municipale 	Filière PM inéligible	Temps complet Régime de 37H30
Situation fonctionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Réf. hiérarchique - Positionnement 	Directrice/Directeur de la sécurité et de la tranquillité publique Responsable du service, vous travaillez avec l'appui de 2 encadrants intermédiaires, un chargé de la coordination de la police municipale et un chef de salle du centre de supervision urbain. Vous aurez également la responsabilité managériale d'un assistant de direction.	
Relations fonctionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	Echanges fréquents avec les agents du service et l'adjoint au maire délégué à la sécurité et à la prévention - Relations régulières avec l'ensemble des services municipaux Relations directes avec la population - Collaboration étroite avec la police nationale et les services de l'Etat (sous-préfecture, TGI, tribunal de police, ...) - Participation active aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance - Relations fréquentes avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les partenaires sociaux (syndicats, bailleurs, ...)	
Missions principales	<p>La Ville de Lorient a fait de la sécurité et de la tranquillité publique une priorité, traduite à travers un nouveau projet de service, une équipe renforcée, des outils adaptés et de nouveaux équipements. Dans ce cadre et sous l'autorité du Maire, vous exécuterez les missions de police administrative et judiciaire relevant de sa compétence, en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques et dans les conditions déterminées par la loi.</p> <p>Vous serez responsable d'une équipe, comprenant des policiers municipaux, des agents de surveillance de la voie Publique (ASVP) et des opérateurs vidéo.</p> <p>Vous serez garant de l'exemplarité du service de Police Municipale, et vous veillerez à ce que les missions exercées s'inscrivent dans une logique de proximité avec les habitants.</p>	
Activités du poste	<p>Stratégie de sécurité publique Participer à la consolidation d'une stratégie globale de sécurité publique en tenant compte des spécificités de la commune, en identifiant les enjeux de sécurité et en proposant des mesures adaptées Coordonner de manière opérationnelle les opérations de police (patrouilles, mise en œuvre des pouvoirs de police du maire, relevé des infractions), en lien avec les forces de sécurité de l'Etat et les partenaires locaux Définir des objectifs clairs et établir des plans d'action pour atteindre les résultats attendus en matière de sécurité et de tranquillité publiques Accompagner l'ouverture du centre de supervision urbain et en faire un véritable outil de sécurité dans le respect de la réglementation en la matière</p> <p>Collaboration et partenariats Établir et maintenir des relations de confiance avec les services de police nationale, les élus locaux, les partenaires institutionnels et les acteurs de la société civile Favoriser la coordination des actions de sécurité avec les différentes parties prenantes, en participant à des réunions de concertation et en contribuant aux instances de gouvernance locale - Participation aux instances du CLSPD et GPO Effectuer des propositions, du reporting, des rapports d'activité au Maire, à l'adjoint de secteur et à la hiérarchie</p> <p>Prévention et relation avec la population Mettre en place des actions de prévention de la délinquance, en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyens, visant à sensibiliser la population et à favoriser une approche participative de la sécurité Développer une relation de proximité avec les habitants, en assurant une écoute attentive, en répondant aux demandes et en traitant les réclamations de manière diligente et professionnelle</p> <p>Encadrement du personnel du service de police municipale Encadrer le service et animer l'activité des agents - Veiller au respect des procédures et du cadre légal - Participer aux recrutements - Assurer l'accueil et l'intégration des nouveaux agents - Veiller à l'exemplarité et au professionnalisme des agents - Procéder aux entretiens annuels d'évaluation des agents encadrés - Contribuer à l'élaboration du plan de formation du service et développer les compétences - Faire appliquer les règles de sécurité et promouvoir la qualité de vie au travail - Diffuser des informations auprès de l'équipe - Repérer et réguler les conflits</p> <p>Gestion administrative et budgétaire Assurer la gestion administrative et financière du service de police municipale, en veillant à l'optimisation des ressources, à la conformité des procédures et à la maîtrise des dépenses Participer à l'élaboration du budget et justifier les besoins financiers pour le bon fonctionnement du service Assurer une veille juridique et réglementaire : alerter, conseiller et informer sur les évolutions législatives</p>	
Compétences et qualités professionnelles requises	Expérience significative dans l'encadrement des services de police municipale ou dans des postes de responsabilité similaires - Parfaite connaissance du code de la sécurité intérieure - Compétences avérées en gestion, en planification stratégique, en gestion des ressources humaines et financières Qualités rédactionnelles avérées : comptes rendus et rapports d'activité Capacités d'observation, d'analyse et de gestion des situations particulières - Capacité à manager, à motiver et à encadrer une équipe - Approche transversale des situations - Être diplomate, tolérant, rigoureux et impartial - Avoir le souci du service rendu à l'utilisateur et le sens de la médiation et du contact humain - Bonne condition physique indispensable	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, fériés, nuits) ▪ Assermentation et agrément du préfet obligatoires ▪ Permis B et port de l'uniforme obligatoire ▪ Ce poste est assorti de la <u>NBI</u>, sous réserve que les conditions d'octroi soient remplies, au titre de la responsabilité d'un service municipal de police ayant sous ses ordres entre 5 et 25 agents. 	